



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

## DELIBERATION N° 2022/86

### OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-deux le premier du mois de Décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 25 Novembre 2022, affichée à la porte principale de la Mairie.

#### Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Véronique MORTKA – Rachid DERROUCHE – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

#### Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ  
Madame Françoise LAGACHE qui a donné procuration à Madame Monique CAULIER  
Madame Anne-Sophie OSINSKI qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK  
Madame Alice MOCHEZ-HUYS qui a donné procuration à Madame Mathilde BETRAMS  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

#### Etait absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Véronique MORTKA qui est arrivée à 19h07 a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES pour le vote des délibérations n° 2022/78 à 2022/85

Monsieur Alexis LEGRAND qui est arrivé à 18h37 n'a pas participé au vote des délibérations n°2022/78 à 2022/79

Monsieur Alain COTTIGNIES est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la commission « Animation de la vie associative et sportive communication et coordination de l'action municipale » et avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui se sont réunis respectivement les 14 Novembre et 21 Novembre 2022, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **27** voix, décide (Madame RUSINEK n'a pas prit part au vote) :

- 1) d'arrêter le montant des subventions associatives diverses qui seront accordées pour l'année 2022, comme suit :

*Subvention d'aide au démarrage :*

<u>Association</u>	<u>Subvention 2022</u>
Occasion et Rencontre	300 €
Les Pt'its loups de Curie	300 €

*Subvention de fonctionnement :*

<u>Association</u>	<u>Subvention 2022</u>
Conseil citoyen de la Haute voie	500 €
ALFA	3 000 €
CPCL	2 000 €

*Subventions exceptionnelles :*

<u>Association</u>	<u>Subvention 2022</u>
LAC	350 €
Les 3 p'tites pattes	1300 €
ORIZON	150 €

- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au fonctionnement de ces associations
- 3) que les crédits sont inscrits au Budget Primitif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le ..... 8.DEC.2022.....

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Le secrétaire de séance,  
Mr Alain COTTIGNIES

